



Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production
primaire
Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la
protection des végétaux
Bureau de la santé des végétaux
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service
DGAL/SDQSPV/2016-909
29/11/2016

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge la note de service n°2011-8284.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 021 - version 2 relative à la détection du Plum pox potyvirus (PPV), virus de la Sharka, par la technique ELISA sur feuilles de Prunus spp..

Destinataires d'exécution

DRAAF-SRAL
DAAF - SERVICE DE L'ALIMENTATION
Anses Laboratoires de la santé des végétaux (LSV)
Laboratoires agréés

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MA 021 relative à la détection du Plum pox potyvirus (PPV), virus de la Sharka, par la technique ELISA sur feuilles de Prunus spp..

Références : Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le PPV, Plum pox potyvirus, est un virus qui attaque de façon sévère les espèces fruitières du genre Prunus spp. et cause la maladie de la Sharka ou variole du prunier. Le PPV est listé en annexe II, partie A, chapitre II de la directive 2000/29/CE.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection du Plum pox potyvirus (PPV), virus de la Sharka, par la technique ELISA sur feuilles de Prunus spp. ANSES/LSV/MA 021 version 2 en remplacement de la méthode MOA 021 partie A version 1a.

Tout résultat indéterminé obtenu avec cette méthode d'analyse doit être confirmé par une analyse de PCR en temps réel réalisée par le laboratoire national de référence pour le Plum pox virus.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA 021 est d'application immédiate (au 1er du mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois après le mois figurant en première page de la version de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA 021 version 2 est applicable dès sa publication et de façon obligatoire à compter du 01/01/2017. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/methodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-reference-de-l-anses>).

Le Directeur Général de l'Alimentation
Patrick DEHAUMONT